



Contrat de location du camion VL 2 chevaux

Ceci est un formulaire de définitif.

Caractéristiques du véhicule confié en location :

Renault Master fourgon 3.0

Plaque : YKH 814

Couleur : Gris Sidéral

Usage du véhicule : Transport de chevaux

Propriétaire du véhicule :

Monsieur Pierre-Yves Crombé

Rue Mauviange 6

7830, SILLY

Belgique

TVA : BE 978 016 804

FORTIS :001-5514010-24

TEL :0477/89.99.03

Locataire du véhicule :

NOM et PRENOM :

ADRESSE:.....

VILLE:.....

Tel:.....

Départ Rue Mauvinage 6 à 7830 SILLY

KM relevé : km

Plein : Sur 9 barres

Date / /2012

Heure h.

Retour: Rue Mauvinage 6 à 7830 SILLY

Date / /2012

Heure h.

Accepte les conditions ci-annexées

Fait en double exemplaire à Silly

(lu et approuvé nom + signature)



ECURIE et TRANSPORT Crombé

Rue Mauvinage, 6
B-7830 SILLY
Tél. (32) 0477/89.99.03
Fax : (32) 068 84 01 40
www.ecurie-transport-crombe.be

Le locataire :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

En signant ce contrat, le preneur reconnaît :

AGE RIQUIS : Minimum 21 ans + permis B.

Sont autorisées à conduire le véhicule loué, « le locataire qui prend la location ». A défaut, le conducteur sera déchu de toutes les garanties vols et dommages, et sera tenu pour responsable sur l'intégralité de la valeur du véhicule soit 70500 TTC.

PERMIS DE CONDUIRE :

Permis de conduire réglementaire, en cours de validité. La copie du permis de conduire du conducteur sera demandée, ainsi qu'une autre pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

TARIFS :

70 €/ demi jour en semaine,, 105 €/jour avec 100 km inclus en semaine, 80€/demi jour en WE, 120 €/jour avec 100 km inclus le WE, 220 € et 200km inclus pour un WE complets
0.25€/km sera demandé pour le nombre de km parcourus durant la location. Tous les tarifs sont TVA comprise.

Une caution locative de 750€ sera demandée à chaque location et sera remise au locataire après un contrôle du véhicule suite à une location. Si le véhicule présente des dégâts matériels, le loueur pourra garder la caution de 750 € pour toute réparation sur le camion.

Les dégâts intérieurs au véhicule causés par le cheval transporté durant la location sont au frais du locataire.

Toute franchise retenue par l'assurance à la suite de dégât au véhicule sera facturée au client.

PERIODE DE LOCATION :

La durée minimale de location est d'une demi-journée soit 5 heures de location maximum. Une franchise d'une heure sera accordée, au-delà une journée supplémentaire sera facturée au prix de 105 TTC. Toute extension de la période de location devra faire l'objet d'une demande écrite et devra obtenir un accord écrit.

ETAT DU CAMION:

Le Loueur s'engage à fournir au Locataire le Véhicule en bon état de fonctionnement avec le niveau de carburant minimal. Le Loueur déclare que le Véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du Véhicule loué qui est remis au Locataire en début de location. Il appartient au Locataire d'y faire constater, avant son départ de l'agence, toute déféctuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le Véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire. Le véhicule doit revenir propre, comme au départ, si ceci ne l'est pas, une participation de 50€ HTVA sera demandée.



Respect des réglementations et usage du véhicule en « bon père de famille ».

Le Locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues et à indemniser le Loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultants d'infractions au Code de la Route, que ce dernier a supporté.

Le Locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes autres réglementations applicables dans les territoires autorisés, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le Locataire s'engage à fermer à clef le véhicule en dehors des périodes de conduite.

Le Locataire est tenu de vérifier le niveau d'huile tous les 1000 km Il s'engage à signaler sans délai au Loueur toute anomalie, dysfonctionnements et pannes occasionnés au véhicule en cours de location.

Le Locataire a la garde juridique du véhicule à compter de la livraison ; il en est dès lors responsable.

Le Locataire s'engage à ne jamais laisser les clefs, les papiers et le Contrat de Location dans ledit Véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les portes sont bien verrouillées en quittant le Véhicule.

En cas de perte des clefs et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au Locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du Véhicule.

Toute réclamation concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre le Véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu et, à défaut, sera responsable des dégâts non constatés sur l'état départ du véhicule dans les conditions de l'article 1^{er} des présentes conditions de location.

En cas d'accident ou de panne :

En cas d'accident, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le Véhicule loué doit être déclaré au Loueur dans les 48H. Un constat amiable, précis et lisible dûment rempli doit être remis au Loueur dans les plus brefs délais.

Le Locataire répond des dommages du Véhicule ou de l'un des éléments du Véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au Loueur.

Dés la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire.

En cas de panne, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie si celui-ci gêne la circulation. Le véhicule dispose du service de dépannage **Touring assistance** qui rapatriera le véhicule au garage le plus proche pour y effectuer les réparations. Si le véhicule est immobiliser plus de 12 heures un véhicule de remplacement « type citadine » vous sera fourni (dans cette assistance aucun transport d'animaux n'est inclus).

Numéro de téléphone en cas de panne 0032.22.332.345.

Toute réparation pour crevaison ou éclatement de pneu sera au frais du locataire.

En cas de vol ou d'effraction du véhicule :

A compter de la découverte du sinistre, le Locataire informera immédiatement le Loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorités compétentes ; il remettra sous 48h au Loueur le dépôt de plainte et, en cas de vol les clefs et les papiers du Véhicule, sauf cas de force majeure.

En cas de vol, le coût de la franchise, sera immédiatement à la charge du Locataire, et viendra s'ajouter au coût de la location.

En cas d'effraction, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire dans la limite de la Franchise étendue.

En cas d'infractions, conformément au principe de personnalité des peines, le Locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les coordonnées du Locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande.

Tout sinistre (vol, effraction, dommage, accident) et infraction donneront lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur du montant forfaitaire figurant dans l'article 1 du contrat si-mentionné.

LIMITATION TERRITORIALE :

Le véhicule peut circuler librement sur le territoire Europe.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement du propriétaire du camion seront éligibles.

Accepte les conditions ci-annexées pages 1- 4

Fait en double exemplaire à Silly

(lu et approuvé nom + signature)

